

# BULLETIN AUTOMNAL

NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG n° 018

## NEEWEILER KERWE

VENDREDI 11 OCTOBRE  
à partir de 18h00  
à la salle polyvalente

KERWE BIERFESCHT



Vous pourrez déguster  
sur place bière, bretzels  
knacks et Fleischkäse

DIMANCHE 13 OCTOBRE  
à partir de 10H00  
à la salle polyvalente

KERWE



Petits et grands, venez vous  
divertir avec nos jeux en bois  
traditionnels !

Pour accompagner ce moment  
convivial, un apéritif sera servi  
et vous pourrez également  
vous restaurer sur place ou à  
emporter avec notre menu  
poulet - frites = 13€

Pré-réservations  
au 06.09.38.70.35  
ou au 06.25.35.38.26

LUNDI 14 OCTOBRE  
à partir de 18H00  
à la salle polyvalente

TRADITIONNELLE  
SOIREE HARENGS A  
L'ANCIENNE



Vous pourrez déguster  
sur place ou à emporter  
bière, bretzels, knacks,  
harengs = 12€  
et gateaux

Pré-réservations  
au 06.09.38.70.35  
ou au 06.25.35.38.26

ORGANISÉ PAR LES ASSOCIATIONS DE NÉEWEILLER ET LA COMMUNE

**Ci-joint le flyer « Enquête de mobilité »  
si vous voulez soutenir notre demande de piste  
cyclable, merci de répondre au questionnaire en ligne.**

### OUVERTURE de la Mairie :

Lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - Mardi de 8h00 à 12h00 - Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - messagerie : [contact@neewiller.fr](mailto:contact@neewiller.fr) - site : [www.neewiller.fr](http://www.neewiller.fr)

Permanence de Mme le Maire : jeudi de 10h à 11h et les adjoints : sur RDV



## HEUREUX ANNIVERSAIRE

### OCTOBRE

M. MASTIO Lucien	87 ans le 07/10
M. SOYDINC Mehmet Ali	71 ans le 08/10
M. MEYER Jean-Marie	76 ans le 10/10
M. MULLER Laurent	77 ans le 10/10
Mme ZERR Catherine	78 ans le 25/10
Mme MASTIO Yvette	79 ans le 26/10
M. STÖRK Guido	82 ans le 26/10
M. MASTIO Bernard	87 ans le 29/10 (Maison de retraite Lauterbourg)
Mme ROTH Monique	75 ans le 29/10

### NOVEMBRE

Mme HEINTZ Marie-Thérèse	85 ans le 06/11
M. WEBER Maurice	72 ans le 06/11
Mme ZERR Joséphine	83 ans le 19/11
M. RICHTER Hermann	70 ans le 20/11
M. VON WITZLEBEN Erik	88 ans le 21/11
M. MULLER François	73 ans le 25/11
M. GLESS Jean-Paul	71 ans le 28/11



### DECEMBRE

Mme FRITZ Marie-Madeleine	88 ans le 04/12
M. WOLFF Norbert	75 ans le 04/12
Mme MASTIO Marie-Rose	76 ans le 11/12
Mme ZERR Monique	76 ans le 14/12 (Maison de retraite Wissembourg)
M. EICHELINGER Raymond	86 ans le 16/12
Mme HEINTZELMANN Solange	83 ans le 17/12
M. VESSE William	70 ans le 19/12

### LOGEMENT A LOUER

Au presbytère : un appartement au 1er étage se libère. Surface : 44 m<sup>2</sup> (F2)

Loyer : 300 € Charges : 60 €

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie

au 03 88 94 81 11 ou par mail [neewiller@wanadoo.fr](mailto:neewiller@wanadoo.fr)

## DECES

M. MULLER Jérôme est décédé le 29 juillet 2024 à Haguenau  
à l'âge de 45 ans



M. MASTIO Ferdinand est décédé le 28 août 2024 à Poissy (Yvelines)  
à l'âge de 90 ans

Sincères condoléances aux familles

## MARIAGE



Mme Caroline BLOT et M. Fabien WEBER le 06 juillet 2024

Mme Thippawan NINDAM et M. Frank HEILMANN le 24 juillet 2024

Mme Wiesner Nathalie et M. Walter Grégory le 24 août 2024

Mme Richter Sandrine et M. André Winokurow le 14 septembre 2024

Félicitations aux mariés



## ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de l'armistice devant le monument aux morts  
aura lieu lundi 11 novembre 2024 à 10h30  
suivie du verre de l'amitié dans la salle polyvalente

**Tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire  
recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois  
qui suivent leur 16ème anniversaire.**



L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !



Une ATTESTATION DE RECENSEMENT leur sera remise  
**(à conserver précieusement.)**



Elle sera à produire obligatoirement pour tout examen ou concours  
soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

## REPAS DES AINES

Cette année, nous avons le plaisir de convier toutes les personnes de 65 ans et plus au traditionnel repas  
des aînés dans la salle polyvalente le dimanche 8 décembre 2024 à partir de 11h30.

## **MARCHE NOCTURNE LE SAMEDI 18 JANVIER 2025**

Prenez note dans vos agendas, la marche nocturne aura lieu le samedi 18 janvier 2025.

Nous donnerons plus de renseignements dans notre prochain « Info Néewiller ».

## **LISTE DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX du 04/07/2024 ET DU 12/09/2024**

### **Acceptation de chèque**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le chèque de 1256.00 € franchise déduite de l'assurance GROUPAMA pour le règlement du sinistre d'un choc de véhicule contre la protection du poteau d'incendie rue de l'Eglise. Adopté à l'unanimité

### **Rapport annuel SMICTOM 2023**

Le maire présente le rapport annuel d'activités 2023 du SMICTOM, le Conseil municipal en prend acte.

### **Plan local d'urbanisme - Modification simplifiée n°3 - Approbation**

#### **Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal :**

La modification du PLU a été engagée afin de :

Modifier les règles relatives aux clôtures pour en augmenter la hauteur maximale,

Transformer la zone IAU1 déjà urbanisée au Nord en secteur UBc,

Modifier le règlement écrit pour autoriser les carports à l'alignement des voies,

Modifier le règlement écrit relatif aux toitures en ce qui concerne la couleur et la possibilité de toitures plates,

Supprimer la référence obsolète au COS,

Ajuster les règles pour favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales,

Modifier les règles relatives au pourcentage d'espaces verts en zone UB pour diminuer ce pourcentage sur les parcelles accueillant plus de 2 logements,

Modifier la règle relative à l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété,

Mettre en place une protection au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme pour des boisements et talus en zone N.

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas par cas pour déterminer la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale. Conformément à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 25/03/2024, le conseil municipal a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale, par délibération du 08/04/2024.

Le projet de modification simplifiée du PLU a été notifié aux personnes publiques associées (PPA) et a ensuite été mis à disposition du public du lundi 13 mai 2024 à 8h00 au jeudi 13 juin 2024 à 18h00.

Le dossier n'a fait l'objet d'aucune observation du public.

Suite à la mise à disposition du public, il est encore possible d'apporter des adaptations au projet de modification du PLU, pour répondre aux avis et observations sans remettre en cause l'économie générale de la modification.

Les PPA ont émis leur avis sur le projet. Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées, figurent dans le tableau ci-dessous :

<b>Observations formulées</b>	<b>Contenu de l'avis/observation</b>	<b>Suites proposées</b>
PETR de la Bande Rhénane Nord (13/03/2024)	Pas d'observation particulière. Le PETR note que le projet se conforme aux objectifs du SCOT en encourageant la densification et la protection des structures arborées péri-villageoises dans le cadre des coulées d'eaux boueuses.	Sans objet.

Observations formulées	Contenu de l'avis/observation	Suites proposées
CCI Alsace Eurométropole (14/03/2024)	Pas d'observation particulière. La CCI salue la qualité générale des documents composant le dossier et relève l'impact possible positif sur le développement économique du territoire et son attractivité.	Sans objet.
Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg (17/05/2024)	- Le Sous-Préfet recommande d'intégrer au règlement les dispositions relatives au traitement des clôtures présentées dans les fiches annexées à son avis  - Il estime que la définition sur la gestion des eaux pluviales est imprécise car elle ne fixe pas clairement l'objectif de réduire au maximum les rejets dans les réseaux d'assainissement.	- Les recommandations exprimées, bien qu'intéressantes, contredisent certaines dispositions du règlement en vigueur. Les intégrer nécessiterait donc de faire évoluer les règles sur l'aspect extérieur des clôtures, ce qui n'est pas l'objet de la présente modification simplifiée. Un nouvel objet ne pouvant pas être ajouté à ce stade de la procédure, il est proposé d'étudier éventuellement ce point à l'occasion d'une modification ultérieure, en adaptant les recommandations au contexte local.  - Il est proposé de prendre en compte la recommandation sur la gestion des eaux pluviales en reformulant en ce sens les dispositions dans le règlement écrit.
Chambre d'agriculture (20/03/2024)	Aucune observation.	Sans objet.
Collectivité Européenne d'Alsace (26/03/2024)	Aucune observation.	Sans objet.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification simplifiée n°3 du PLU.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord approuvé le 28/11/2013 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 26/04/2006, modifié le 23/12/2013 et le 26/02/2019,

Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée aux articles R.104-33 et suivants du code de l'urbanisme, en date du 20/02/2024 et son avis en date du 25/03/2024 sur l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08/04/2024 décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08/04/2024 fixant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu le projet de modification simplifiée notifié aux personnes publiques associées puis mis à disposition du public **du lundi 13 mai 2024 au jeudi 13 juin 2024 inclus** ;

Vu le bilan de la mise à disposition joint en annexe et présenté par le Maire ;

#### Entendu l'exposé du Maire,

**Considérant** que les résultats de la mise à disposition du public et de la consultation des PPA justifient les changements du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tels qu'exposés et présentés dans le tableau ci-dessus ;

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité

#### DECIDE :

- D'apporter les changements suivants au projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme, conformément à l'exposé ci-dessus :

Reformulation des articles 4 des zones UA, UB, IAU, A et N pour préciser la priorisation des procédés de gestion des eaux pluviales (infiltration, puis rejet vers un émissaire naturel et enfin, en dernier recours, rejet vers le réseau public).

- D'approuver la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

#### DIT QUE :

La présente délibération et le dossier annexé seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme. Ils seront en outre transmis à :

[Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.](#)

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et du premier jour de la publication mentionnée ci-dessus.

Pour compléter l'information du public, la présente délibération sera affichée en mairie durant un mois. Elle fera l'objet d'une mention dans le journal ci-après désigné : **Les Dernières Nouvelles d'Alsace**

Le plan local d'urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

#### **Mise en sécurité et rénovation du mur de soutènement de l'école de Néewiller/L**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection du mur de protection de la cour de l'école. Celui-ci présente des signes de faiblesse et devient dangereux pour nos élèves, des travaux de mise en sécurité sont à prévoir.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux pour la mise en sécurité et rénovation du mur de soutènement de l'école, pour un montant estimé à 99 470 € HT (119 364 TTC) et autorise le maire à négocier avec les fournisseurs et à solliciter les subventions.

Les crédits sont prévus au budget primitif

Adopté à l'unanimité

#### **Droit de préemption urbain**

Le maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner ou déclarations d'acquisitions des biens soumis au droit de préemption de la commune des parcelles suivantes : - n° 1/2/3 section 01 – Rue de Niederlauterbach

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces parcelles Adopté à l'unanimité

#### **Location logement au presbytère**

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

\*d'accepter la résiliation du bail de M. MULLER Nicolas pour le logement du presbytère

-autorise le maire à relouer le logement de l'école après remise en état et fixe le montant du loyer mensuel à 300 €, et le montant mensuel des avances sur charges à 60 €,

\*autorise le maire à signer le bail avec un nouveau locataire.

Approuvé à l'unanimité

#### **Décision budgétaire modificative**

Considérant qu'il convient de prendre une décision modificative afin de procéder à des ajustements de crédits au Budget Primitif 2024. Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les modifications du budget 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
C / 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales	150 €	
C / 615228 – Entretien et réparation sur autres bâtiments	150 €	
<b>total</b>	0 €	

#### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide : la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 16h/35ème hebdomadaires, à compter du 01/10/2024 pour les fonctions d'agent technique. Adopté à l'unanimité

#### **Rapport annuel d'activités 2023 de la communauté des Communes de la Plaine du Rhin**

Madame le Maire présente le rapport annuel d'activités 2023 de la communauté de Communes de la Plaine du Rhin, le Conseil Municipal en prend acte.

#### **Modification tarif « séances sportives » dans la salle polyvalente**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tarif de 1,50 € l'heure à 2€ l'heure pour les séances sportives qui auront lieu dans la salle polyvalente à compter du 13/09/2024.

### Location salle du club house de Néewiller/L

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en norme électrique du club house de Néewiller/L sont achevés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

de louer la salle du club house aux tarifs suivants à compter du 01/11/2024 et de les rajouter dans le tableau des locations comme suit :

<b>CLUB HOUSE</b>		
<b>Particuliers</b>	<b>Locales</b>	<b>Extérieurs</b>
Apéritif	40 €	50 €
La journée	80 €	100 €
Le lendemain	30 €	50 €
Nettoyage	50 €	50 €

Et de demander une caution de 200 € lors de la remise des clés Adopté à l'unanimité

### Admission en non-valeur

Sur proposition du comptable du Service de Gestion Comptable de Haguenau par état des présentations en non-valeur du 21/08/2024 N°6523010032.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes portés sur la liste n°6523010032

dit que le montant de ces titres s'élève à 2 859.01 €

dit que les crédits en dépenses sont inscrits en dépenses au BP 2024 au chapitre 65

Adopté à l'unanimité

### Rapport annuel 2023 du SDEA Périmètre de la Lauter

Madame le maire présente le rapport annuel 2023 du SDEA Périmètre de la Lauter. Le conseil municipal en prend acte.

### Droit de préemption urbain

Le maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner ou déclarations d'acquisitions des biens soumis au droit de préemption de la commune des parcelles suivantes :

- n° 316 sections 17-19 Rue des coteaux
- n° (2)/124 section 1 - 41 rue de la Haute-Vienne

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces parcelles Adopté à l'unanimité

La Communauté des Communes de la Plaine du Rhin s'associe à la Mission Locale et participe au financement d'une partie du code et des heures de conduite de jeunes de 18 à 24 ans du territoire en contrepartie de 155 heures de bénévolat au sein d'une association locale et en lien avec leur projet professionnel.

**Mission Locale 2A Place des Carmes 67160 Wissembourg**

**03 88 54 37 46**

**S'ENGAGER**  
**c'est permis !**  
POUR LES JEUNES DE 18 À 24 ANS

JE VALIDE MON PROJET avec la Mission Locale d'Alsace du Nord

JEFFECTIVE MES HEURES DE BENEVOLAT Je m'engage à réaliser 155 h au service d'une association

DE SERVICE CIVIL POUR VOUS A raison de 20h de conduite

COEIL

Logo of the Mission Locale d'Alsace du Nord and other partners.

## PLANNING BIBLIOTHEQUE OCTOBRE 2024

Lundi 7 octobre :

de 19 h 30 à 20 h 15

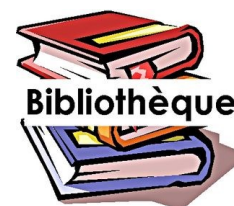
Mardi 1er, 8 et 15 octobre :

de 16 h à 16 h 45

Mercredi 2, 9 et 16 octobre :

de 14 h à 15 h

Pendant les vacances scolaires la bibliothèque est fermée



## Quelques règles de bon voisinage

### Les nuisances sonores :

Utiliser les appareils bruyants (tondeuse, perceuse, débroussailleuse, etc...) seulement sur les créneaux 8h-12h et 14h-19h hors dimanches et jours fériés

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !



### Que faire avec les restes de végétaux ?

Je ne brûle pas les végétaux ! Je les mets au compost ou je les apporte en déchetterie

### Nos amis les chiens

Tenir son chien en laisse et ramasser ses déjections sous peine d'une amende (arrêté du 13/06/2022)



### J'entretiens mon trottoir

Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et /ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation.

## Territoire Haguenau-Wissembourg

Caritas Alsace, la solidarité en circuit court

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, y compris dans le Nord de l'Alsace, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !

**Dans le Nord de l'Alsace**, Caritas compte des équipes et des épiceries solidaires à Bischwiller, Brumath, Drusenheim, Haguenau, Herrlisheim-Offendorf, Schweighouse, Soufflenheim et Woerth. En 2023, les 141 bénévoles du secteur ont aidé 414 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

*Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.*



**Caritas Alsace**  
Réseau Secours Catholique



## Une rentrée en musique

Les élèves ont démarré l'année en musique avec la venue de Jean-Michel Roth, l'accordéoniste du village et celle de Serge Rieger, le chanteur alsacien.



Un grand merci à eux pour leur partage !

## Une rentrée à la campagne

Les élèves de GS-CP découvrent chaque vendredi les curiosités de la nature environnante.



Les écoliers de Néewiller-Scheibehard ont eu la chance d'être accueillis par la famille Arnold qui leur a fait découvrir leurs poussins et leurs engins agricoles. Merci à eux pour leur générosité et leur disponibilité !



# NEEWILLER

à partir du 09 septembre 2024

WORKOUT

**Hommes Femmes**  
**Débutant(e)s ou**  
**Confirmé(e)s**



**David**

Animateur sportif diplômé  
vous propose du

**RENFO-  
CARDIO**

**Lundi, en semaines impaires, de 19h à 20h à la  
salle polyvalente**

**Renseignements : [unjour.david@gmail.com](mailto:unjour.david@gmail.com)  
06.06.69.69.71**

## Yoga à Néewiller près Lauterbourg

Les MARDIS de 18h45 à 20h dès le 10 septembre

En partenariat avec la MJC



Le hatha yoga à la

recherche de l'équilibre entre l'effort et la détente.

Béatrice Sattler

Professeur de Yoga

07 45 09 59 88 [bea@yogarbre.fr](mailto:bea@yogarbre.fr) [yogarbre.fr](http://yogarbre.fr)



Association des secouristes français  
Croix-Blanche  
NIEDERLAUTERBACH



### Formation de secourisme : PSC

Bonjour à toutes et à tous, les secouristes Croix-Blanche de Niederlauterbach organisent une session de formation de premiers secours à destination du public.

C'est une formation d'une durée totale de 8H00.

Elle se déroulera les dimanches 13 et 20 octobre.

De 8H00 à 12H00.

Cette formation est diplômante pour 60€ par personne.

Pour vous inscrire, prenez contact soit :  
par téléphone : 06 15 63 40 70  
par courriel : [croixblanche67630@laposte.net](mailto:croixblanche67630@laposte.net)



### SALETIO DANSE REPREND SES ACTIVITÉS

#### COURS DE DANSES DE SALON

LES MARDIS SOIRS À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2024

À 19H À LA MLC DE SELTZ

2 NIVEAUX SONT PROPOSÉS

PREMIÈRE SÉANCE OFFERTE



#### SOIRÉES DANSE POUR TOUS

LES MERCREDIS SOIRS À PARTIR DU 2 OCTOBRE 2024  
DE 19H À 21H30 À LA MLC DE SELTZ

VOUS ADOREZ DANSER, VOUS AMUSER, SORTIR TOUT SIMPLEMENT  
LES OCCASIONS SONT TROP RARES....  
N'HÉSITEZ PAS.....VENEZ NOUS REJOINDRE

Pour toutes informations complémentaires  
06.32.74.19.99  
[Saletiodanse@gmail.com](mailto:Saletiodanse@gmail.com)

## PHARMACIE DE GARDE

### OCTOBRE

Samedi 5 : Ph. Paix - WISSEMBOURG  
Dimanche 6 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG  
Samedi 12 : Ph. Cantonale - SOULTZ/S/FORETS  
Dimanche 13 : Ph. Paix - WISSEMBOURG  
Samedi 19 : Ph. des Thermes - NIEDERBRONN  
Dimanche 20 : Ph. Paix - WISSEMBOURG  
Samedi 26 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ  
Dimanche 27 : Ph. Cantonale - SOULTZ/S/FORETS

### DECEMBRE

Dimanche 1er : Ph. de Lembach - LEMBACH  
Samedi 7 : Ph. Europe - WISSEMBOURG  
Dimanche 8 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG  
Samedi 14 : Ph. de la Sauer - BEINHEIM  
Dimanche 15 : Ph. Seebach - SEEBACH  
Samedi 21 : Ph. de Betschdorf - BETSCHDORF  
Dimanche 22 : Ph. de l'Europe - WISSEMBOURG  
Mercredi 25 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ  
Jeudi 26 : Ph. Cantonale - SOULTZ/S/FORETS  
Samedi 28 : Ph. des Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN  
Dimanche 29 : Ph. de l'Europe - WISSEMBOURG  
Mercredi 01/01/2025 : Ph. Geissert - HATTEN  
Samedi 04/01/2025 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG    Dimanche 05/01/2025 : Ph. de Betschdorf - BETSCHDORF



### NOVEMBRE

Vendredi 1 : Ph. de Lembach - LEMBACH  
Samedi 2 : Ph. Geissert - HATTEN  
Dimanche 3 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG  
Samedi 9 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN  
Dimanche 10 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ  
Lundi 11 : Ph. Cantonale - SOULTZ/S/FORETS  
Samedi 16 : Ph. de Lembach - LEMBACH  
Dimanche 17 : Ph. Geissert - HATTEN  
Samedi 23 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG  
Dimanche 24 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN  
Samedi 30 : Ph. Seebach - SEEBACH

### URGENCES

**SAMU 15**

**POMPIERS 18**

**POLICE SECOURS 17**

**GENDARMERIE 03 88 94 80 12**

**Numéro d'urgence européen 112**

**Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64**

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg / 03 88 07 12 89 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT 14, route de Lauterbourg 67470 MOTHERN  
(soins au cabinet et à domicile) 03 88 54 29 44 / 06 82 14 31 19

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

\* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

\* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74 : Thomas THIERSE, Caroline CHRISTEN,

Anne Sophie MAZERAND et Adrien PEREIRA.

### SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr



## **Abrapa.** Association d'aide et services à la personne

\*Antenne d'aide et accompagnement à domicile de Soultz-sous-Forêts, 1 cour de la Mairie 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS Tél. : 03 88 80 41 31

\*Résidence Abrapa Wissembourg 17 rue de la Pépinière 67160 WISSEMBOURG TÉL. : 03 88 54 27 54

\*Autres services (portage de repas, téléassistance...) 2 rue de Reutenbourg 67205 OBERHAUSBERGEN  
Tél.: 03 88 21 30 21

**A.F.A.L. Bureau et siège Social** : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Email: info@afal.eu.

**ASSEDIC** numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

**Centres médico-sociaux** : **Wissembourg** : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

**Assistante Sociale** : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 **Lauterbourg** : 03 69 06 73 76 **Puéricultrice** Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

**Cadastre** Haguenau Tél.: 03 88 53 28 04, ouvert tous les jours de 08h30 à 12h et 13h30 à 16h00.

**CARSAT** à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

**Conciliateurs de justice** les lundis de 14h à 17h, sur RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

**Com.Com de la Plaine du Rhin** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. **Tél.** : 03 88 53 08 20



**Déchetterie** Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi (du 1 avril au 30 septembre) de 9h-11h45 et 14h-17h15 (du 1 octobre au 31 mars) de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

**Infobest Pamina** 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: [infobest@eurodistrict-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-pamina.eu) site: <https://www.infobest.eu/fr>

**Mairie de Lauterbourg** : lundi de 14h à 17h, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h, jeudi de 8h30 à 12 h, vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h uniquement sur RDV.

**Office du tourisme** Seltz/Lauterbourg : <https://www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr> - 03.88.05.59.79

**PLU** : consulter le PLU de Néewiller/L **sur le site** : [neewiller.fr](http://neewiller.fr)

**Ramonage La Brosse d'Alsace** : **Bitz Ramonage** 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - [bitzalexandre@gmail.com](mailto:bitzalexandre@gmail.com) **permanence** : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthammel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

**Entreprise de ramonage** : **Giedinger SARL** 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

**Servinor Alsace** aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

**SMICTOM** : 54, rue de l'Industrie WISSEMBOURG / 03.88.54.84.00

**SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général** : du lundi au vendredi de 08h00-11h30

**Syndicat des Eaux** de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser Tél.: 03 88 94 80 67

[contact@syndicat-eau-lauterbourg.fr](mailto:contact@syndicat-eau-lauterbourg.fr)

**Urgences** : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09